

Compte-rendu du groupe de travail forêt - sylviculture - Le 6 décembre 2010
Site Natura 2000 Clarée

- ✓ Ordre du jour
- ✓ Objectifs Natura
- ✓ Organisation du travail sur le site
- ✓ Rappel des éléments du site
- ✓ Premiers éléments
- ✓ Problématiques liées au thème

Cf. power point joint, présenté en introduction des réunions

- ✓ Synthèse des échanges

Ce que Natura n'est pas !

- Natura n'est pas un outil réglementaire, contrairement au site Classé, donc pas de nouvelles mesures réglementaires

Exemple du Sabot de Vénus et d'une coupe de bois : l'espèce est protégée au niveau national, pas par Natura

-.-.-.-

Ce que Natura est ! (cf. également le power point de présentation)

- Permet les activités humaines
- Regroupe les actions à faire sur le site et au titre desquelles on peut obtenir des financements
- Un contrat = une action financée si elle existe dans la circulaire et dans le plan de gestion
- Repose sur un Document d'Objectifs (DocOb), avec une partie diagnostic et des fiches actions.

Exemple de la mise en place d'une fiche action sur le Sabot de Vénus :

- on regarde ce qu'on peut faire dans la circulaire
- on définit l'action (une action peut durer jusqu'à 5 ans)
- on demande l'autorisation du propriétaire du terrain

Ce travail est fait par l'animateur du site.

Exemple d'une exploitation où est présente une station de Sabot de Vénus, dont une partie se trouve sur la traine. Propositions possibles :

→ Mise en place d'un contrat Natura 2000 pour déplacer un bout de piste ou protéger la station.

L'ONF possède déjà une expérience technique sur ces problématiques et peut fournir des exemples de solutions.

Dans ce genre de cas, le surcoût (ici le financement de la piste à déplacer ou de la protection de la station) est pris en charge.

-.-.-.-.-

Natura 2000 site de la Clarée en détails

Aspect administratif

- Le site Natura 2000 de la Clarée a été désigné au titre de la Directive Habitat. Si on souhaite faire un contrat sur une espèce comme le Tétrasyre, il faudra prendre l'entrée habitat.

- Un des objectifs du DocOb est la connaissance de la position des espèces et la superposition avec les pratiques (quels usages, quel propriétaire, ..). Ce qui permet d'identifier les enjeux Natura et ainsi mener des actions.

- Basé sur la concertation, ce travail permet à tous les acteurs de travailler de façon transversale par le biais des groupes de travail.

→ Pour bénéficier d'un contrat Natura 2000, il est nécessaire d'être :

→ dans le plan de gestion

→ dans le site Natura

→ dans un habitat prioritaire

On compte 3 entrées : habitats, espèces, activités

→ Pour la réalisation d'une action Natura 2000, on peut s'appuyer sur des mesures forestières, des mesures agri-environnementales, ou faire un contrat Natura 2000.

Espèces concernées par un contrat Natura 2000 forestier :

- Le Sabot de Vénus, strictement forestière

- Le Dracocéphale d'Autriche, qui n'est pas strictement forestière

- Le Charbon bleu

Les communes de Névache, Val des Prés, La salle les Alpes et Monétier-les-Bains ont un plan d'aménagement forestier de la forêt.

Suite à la validation du DocOb, il y a un délai de trois ans pour le mettre en adéquation.

Les études d'incidence

L'objectif des études d'incidence est de réfléchir les projets en amont et ainsi mieux les gérer.

Exemples d'un projet de microcentrale ou de la digue à Val des Prés pour protéger les maisons :

- Des autorisations sont déjà nécessaires, notamment dans le cadre de la loi sur l'eau.
- Dans ce genre de projets, une étude d'impact est déjà nécessaire. L'étude d'incidence est alors intégrée à l'étude d'impact.
- Comme dans le cas d'une étude d'impact, c'est le maître d'ouvrage qui finance l'étude d'incidence et les mesures compensatoires.

Les études d'incidence ne sont pas finançables par les fiches actions.

Communication Natura 2000

Dans la phase animation (après la réalisation du DocOb), il existe une partie communication dans Natura, comme par exemple la mise en place d'un journal du site distribué à tous les habitants.

Exemple d'actions Natura 2000 sur d'autres sites

Exemple dans la forêt de Boscodon : l'ONF a mis en place des placettes pour étudier d'éventuels impacts et réaliser leur suivi.

Site du Fournel- les Bans : une action, sur contrat Natura 2000, est actuellement en cours en Vallée du Fournel, pour la réouverture du milieu (coupe des ligneux) avec l'objectif du maintien du chardon bleu voire de son extension.

Site du Steppique durancien : une action, toujours sur contrat Natura 2000, a été entreprise, sur la commune de La Roche de Rame, afin d'éliminer la concurrence des pins sylvestres, amélanchiers, églantiers défavorable au maintien voire au développement de deux espèces emblématiques de ce site : le genévrier thurifère et le cotoneaster atlantique.

Exemple de site de Chaillol avec action sur les galliformes de montagne.

La sylviculture sur le site

Les contraintes pour la sylviculture

- En site classé, outil réglementaire : nécessité de passer par la commission des sites pour chaque déserte
- Tourisme : paysage, impact visuel (exploitation sur de petites zones plutôt que des coupes rases)
- Météo, durée de la période d'exploitation
- Bois mitraillés
- Faible qualité du bois

La durée d'exploitation est de 2 ans. Or, en montagne, l'hiver limite la durée de l'exploitation. La clause montagne qui allongeait cette durée à 3 ans a disparue.

L'utilisation des différentes essences

- pins à crochet et pin sylvestre : caisserie (surtout en Italie)
- pins à crochet et sapin : charpente (dans 05, part surtout sous forme de palettes)

Rôle de la forêt

- accueil
- paysage
- protection
- production

Activités économiques

Sur la Clarée, 2300 ha de forêt ne relèvent pas du régime forestier, dont 1000 ha appartenant à la commune de Bardonneche (qui devrait faire l'objet d'un plan de gestion), une petite partie en privé et une grande partie en communal non soumise.

La gestion forestière en Italie est semblable à celle de la France, avec un service de police et un service de gestion et de travaux.

La Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre du PIT des Hautes-Vallées, a réalisée une fiche sur la gestion forestière avec un chantier pilote d'exploitation, qui s'articulera avec les autres dispositifs.

Le problème des coupes à blanc qui ne sont pas soumises à autorisation est soulevé. Par contre, le changement de destination l'est.

Répartition

En forêt privée, il existe un grand mitage avec d'anciens champs, des bois vieillissants (un mauvais bois d'œuvre mais riche en biodiversité), ... Il existe sur Névache 3 associations foncières qui regroupent les principales familles propriétaires dans la vallée. Le but de ces associations est principalement pastoral et touristique.

La forêt de Saint Chaffrey : présence de pins à crochet. De rares zones de forêt sont prévues en futaie réguler, coupées sur plusieurs années (40-60 ans).

-.--.-.-

Exemples d'actions à travailler sur le site

Cas d'un propriétaire privé qui possède des stations de Sabots de Vénus

Le Sabot de Vénus bénéficie d'une protection nationale. Le propriétaire qui détruirait une station peut être verbalisé. Ce n'est pas lié à Natura 2000 mais au statut de protection de l'espèce.

Comment se déroule la transmission de l'information vers les propriétaires privés ? Cette communication est d'autant plus difficile avec le mitage des propriétés et les nombreux petits terrains (un seul gestionnaire a 1000 ha sur Névache et possède un gestionnaire)

→ Possibilité de faire une fiche action qui vise à l'information des propriétaires privés

Problématique sur la capacité d'accueil d'une forêt et les dégâts du gibier

→ On peut faire un contrat Natura 2000 sur le suivi des populations et l'équilibre sylvo-cynégétique. (Pour qu'il y ait financement, il y a nécessité que les espèces soient d'intérêts communautaires et de prendre l'entrée habitat.)

Un travail a été entamé avec le suivi de placettes forestières sur la Clarée. Chaque printemps, l'abrutissement est mesuré, toutes espèces confondues. Ce travail est mené en partenariats avec l'ONF, l'ONCFS, l'OGM et la Fédération départementale des Chasseurs.

Le sabot de Vénus

→ Par exemple, une fiche action peut prévoir des interventions pour favoriser l'espèce sur une station en régression due à l'ombrage.

Bois sénescents

→ Dans le cadre d'une fiche action bois sénescents, un financement peut être prévu pour le manque à gagner du propriétaire, pour conserver le bois ou encore faire le travail.

Exemple d'essences : cas du Mélèze et du Sapin

Le mélézin naturel d'altitude est éligible au contrat Natura 2000.

Le mélézin de fond de vallée est un reboisement de première génération, c'est un cas particulier.

Le Sapin est en expansion dans l'étage montagnard et concurrence le mélézin. Mais le Mélèze naturel vit en altitude, pas en vallée. Le retour du Sapin en vallée est donc naturel.

Différents enjeux sont ici à étudier :

- enjeux paysagers, qui nécessitent le maintien du Mélèze
- enjeux de production
- enjeux sur la biodiversité, qui favorisent le maintien du Sapin

On peut imaginer des zones avec Sapins et des zones sans Sapins. On connaît déjà des secteurs de mélèzes qui ne sont jamais coupés car l'accès est trop difficile et qui pourraient donc être laissés au retour du Sapin.

Exploitation et contrat Natura 2000

Les coupes réalisées avec câbles sur des zones difficiles sont réalisées si l'opération, pour l'instant encore onéreuse, est rentable. Cela peut faire l'objet d'un contrat Natura 2000 uniquement si elle est justifiée.

-.-.-.-

Documents à remettre ou à demander

Fiche PIT Hautes-Vallées

Chapitre charte forestière

Plan d'aménagement forestier

Suivi des placettes d'abrouissements

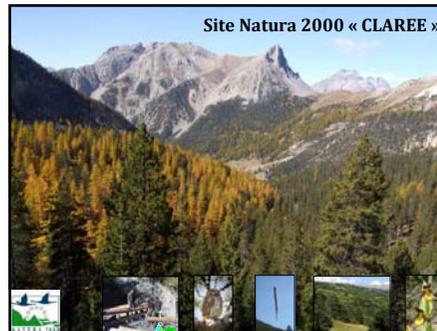
Organisation et animation de la réunion : N. HEITZ et Ph. GILLOT

Compte-rendu rédigé par N. HEITZ

Contacts : naturaclaree@yahoo.fr

Liste des présents

Nom Prénom	Organisme ou commune
ALLONETTO Maurice	Elu de Névache
BARELLE Stéphane	ComCom du Briançonnais
BAUBION Jacques	ONF
BOSSUET Gilles	CRPF PACA
DREVET Bruno	ACCA VDP
MEYER Corine	Elus de Névache
POTTIN Claudine	DDT 05
ROMAN Emile	Elu Val des Prés
ROULET André	Elu Val des Prés
RUTH Christophe	ONF



Natura 2000

Objectif principal:

- favoriser le maintien de la biodiversité
- en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales
- dans une logique de développement durable

Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées



Aux acteurs de jouer: le document d'objectifs

Un projet bâti avec les acteurs locaux

Le DOCOB est établi :

- par un opérateur
- avec la participation du comité de pilotage Natura 2000
- en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail

Il définit, pour chaque site Natura 2000, une stratégie de gestion durable :

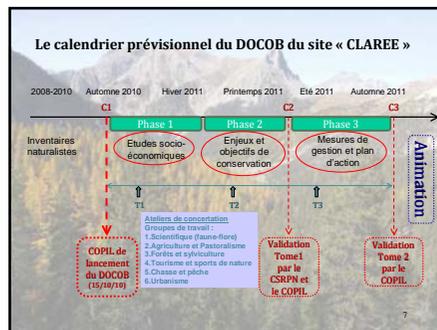
- un état des lieux
- des enjeux et des objectifs de conservation et de gestion
- des propositions d'actions

Il est approuvé par le préfet

Groupes de travail

- 1 : Scientifique (faune, flore)
- 2 : Agriculture et Pastoralisme
- 3 : Forêts et Sylviculture

- 4 : Tourisme et sports de nature
- 5 : Chasse et Pêche
- 6 : Urbanisme

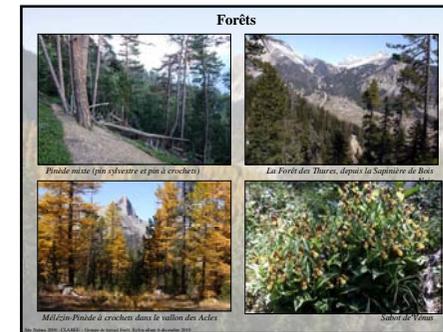
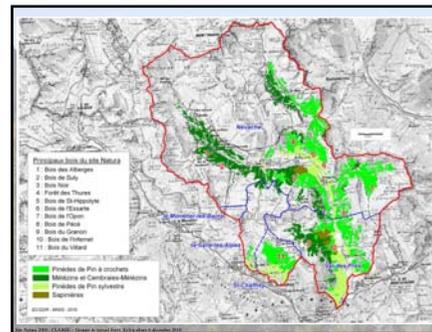
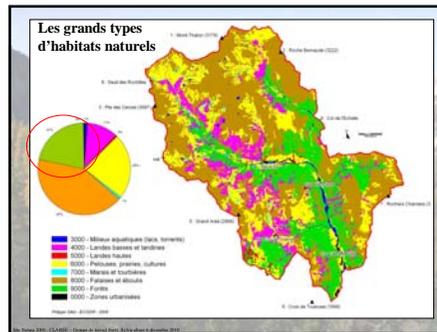
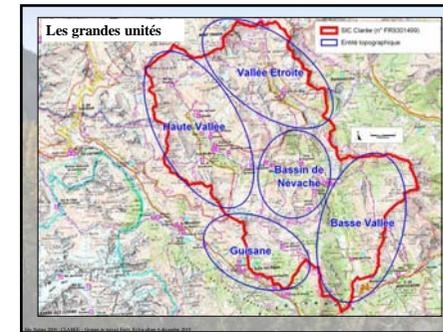
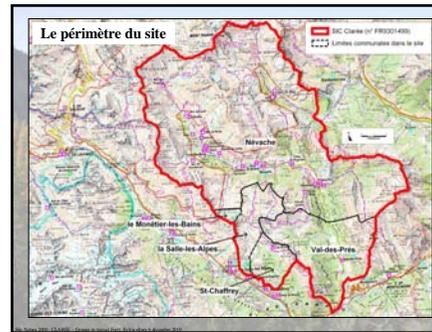


Organisation des groupes de travail

- Échanges et apports de chacun
- Progression du DocOb
- Envoi du compte-rendu par mail pour validation
- Envoi du compte-rendu par courrier avant la prochaine réunion
- Réunion d'environ 2h

Objectifs de la réunion

- Phase diagnostic, démarrer l'état des lieux
- Connaître acteurs, activités et territoire
- Attentes et envies
- Commencer les échanges



Problématiques liées

Exploitation / aménagement :

- ouverture de pistes
- production de bois d'œuvre
- exploitation coupe d'affouage

Rôle de protection :

- RTM
- Incendie

Environnement :

- quelles orientations en fonction du type de bois
- calendrier d'exploitation et faune / flore
- bois sénescents
- exploitation et paysage
- continuité écologique

Interaction avec les autres activités / acteurs :

- pastoralisme
- chasse
- tourisme